



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Bilan d'étape du développement des pistes d'actions
pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Fabrice Chambelland

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le 9 octobre 2020, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté adoptait le document d'orientation "les pistes d'action pour le vélo en Bourgogne-Franche-Comté". Il s'agissait de dresser un portrait des enjeux autour du vélo (et en particulier sur le territoire régional), et également de présenter les politiques portées par la Région en réponse à ces enjeux et proposer des pistes d'actions pour en améliorer la portée et l'efficacité.

Le présent rapport vise à poser un état d'avancement du plan deux ans après son lancement, en s'appuyant sur la feuille de route et sur les indicateurs qui y étaient intégrés. Dans un contexte de CPER mobilités à venir et de développement des échanges avec les territoires sur ce sujet (Territoires en Action, Contrat Opérationnels de Mobilité, développement touristique), le "vélo" sous toutes ses formes représente aujourd'hui un véritable enjeu de développement économique et social pour le territoire.

Les deux années qui arrivent seront consacrées à poursuivre le développement des actions identifiées et à mettre en œuvre celles qui n'ont pas été engagées aujourd'hui. Fin 2024, un bilan final sera réalisé pour alimenter une perspective de mise en œuvre d'un plan vélo 2.

Avis du CESER

Le CESER entend qu'il s'agit d'un document d'orientations visant à impulser une dynamique territoriale pour la réalisation d'actions en faveur de la mobilité cyclable sur son territoire.

De manière générale, le CESER préconise que la mobilité cyclable soit prise en compte dans l'avenir du transport ferroviaire, compte tenu des négociations en cours et à venir sur la convention TER 22-25 et la mise en concurrence "RAIL 2026-2027".

Le CESER souhaite soulever plusieurs points de vigilance, pouvant freiner l'impulsion régionale pour une mobilité cyclable "partout et pour tous", à savoir :

- La stratégie adoptée sur l'emport des vélos dans les trains :
 - Comme pour l'emport des vélos dans les cars, l'accès des trains pour les usagers avec vélos pose des contraintes techniques, opérationnelles et a un impact sur la qualité de service.
 - Le choix politique portant sur l'intermodalité train-vélo est pertinent si celle-ci répond en parallèle, aux besoins de disposer d'un volume suffisant d'abris sécurisés et de l'accès à des moyens cyclables à proximité des gares.
- L'enjeu de gouvernance et de gestion des infrastructures cyclables :
 - La gestion des infrastructures est une compétence partagée entre les collectivités (Région, Département, communautés de communes, communes...) : le CESER s'inquiète des problèmes que cela peut engendrer (ex. : lenteur dans les prises de décisions, pertinence des pistes cyclables, communication entre les différents acteurs, entretien des pistes...) et préconise qu'une concertation entre tous les acteurs décideurs sur ce sujet, soit réalisée au regard du rôle de centralisateur et de mise en cohérence territoriale de la Région.
 - Le CESER s'interroge sur la prise en compte du développement des pistes cyclables vis-à-vis des territoires voisins nationaux et internationaux.
- L'enjeu du financement des infrastructures : compte tenu du fait que la gouvernance est partagée entre la Région et les autres collectivités dans ce domaine, le CESER s'interroge d'autant plus sur la manière dont sera financé le développement de nouvelles infrastructures sur le long terme et plus particulièrement, la maintenance des pistes cyclables : qui supportera les dépenses et comment ?

• L'enjeu de communication/information :

- Le CESER s'interroge sur les informations proposées par l'outil Mobigo vis-à-vis de celles présentes sur les outils Divia et Ginko, par exemple. Il est important que les données disponibles via ces plateformes puissent être a minima présentes sur l'outil Mobigo.
- La recherche d'une cohérence et d'un partage des informations entre tous les acteurs compétents dans la mobilité cyclable, doit être impulsée, voire pilotée par la Région.
- Le CESER souligne qu'un travail de recensement, voire de promotion des dispositions issues de la loi d'orientation des mobilités concernant le forfait mobilités durables auprès des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté pourrait être un vecteur intéressant de développement pour le vélo en région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.